

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le  
5 juillet 2021 à 20 h.

**Sont présents :**

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, François Bilodeau,  
conseiller, siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

**Sont absents :**

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020  
Siège n° 5, vacant depuis décembre 2020  
Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire

**Autre présence :**

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal.

**Citoyens : 2**

Formant quorum sous la présidence de M. Christian Jutras,  
maire suppléant. Madame Manon Lemaire assiste à titre de  
directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**3. Tirage loto église**

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 098, Monsieur Michel Proulx, de  
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 047, Monsieur Jean-Paul Bergeron, de  
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 150, Madame Linda Smith de  
Sainte-Brigitte-des-Saults.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

135.07.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon

Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Ordre du jour**

Séance ordinaire

Le lundi 5 juillet 2021, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021
6. **Demandes**
  - a) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : entretien de pelouse
  - b) Village Québécois d'Antan : cotisation 2021
7. **Comptabilité :**
  - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
  - b) Construction et Pavage Portneuf inc. : décompte progressif #1
8. **Dossiers municipaux**
  - a) Adoption du règlement 451/2021 modifiant la gestion contractuelle
  - b) Drumco Énergie : entretien préventif de la génératrice
  - c) Amélioration locative par le Centre de services scolaire des Chênes : 400, rue Principale
  - d) Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
  - e) Infotech : atelier formation élections 2021
9. **Voirie**
  - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
  - b) Aide financière : programme d'aide à la voirie locale
  - c) Vente d'équipement : système pour le plancher chauffant

**Période de questions à 20 h 30**

10. **Hygiène du milieu**
  - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
  - b) Aqueduc : entretien
11. **Urbanisme**
  - a) Permis de construction juin 2021
  - b) Suivi des procédures judiciaires : 990, rang Sainte-Anne
  - c) Dérogation mineure : lot 4 633 195
  - d) Dérogation mineure : lot 5 198 302
12. **Loisirs et culture**
  - a) Bibliothèque : fermeture pour les vacances estivales
  - b) Loisirs : activités
  - c) Entente Loisirs
13. **MRC**
  - a) Compte-rendu MRC
  - b) Récupération de masques jetables
  - c) Abolition du poste de Coordinatrice au développement rural
14. **Questions diverses**
  - a)
  - b)
  - c)
15. **Levée de la réunion**

**5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021**

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 juin 2021 ;

136.07.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 7 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **6. Demandes**

### **a) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : entretien de pelouse**

**CONSIDÉRANT QUE** la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix demande une contribution pour la tonte de gazon de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

137.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder une aide financière au montant de 2 000 \$ pour l'entretien de la pelouse du terrain de l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **b) Village Québécois d'Antan : cotisation 2021**

138.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler la cotisation 2021 au coût de 100,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **7. Comptabilité**

### **a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

#### **Déboursés du mois et salaire**

##### **HYDRO-QUÉBEC**

800, rue des Érables du 7 avril au 2 juin 2021	160,93 \$
Crédit 235, rue Dumoulin, car erreur de lecture	(498,21) \$
235, rue Dumoulin du 7 avril au 2 juin 2021	778,86 \$
260, rue Dumoulin du 7 avril au 2 juin 2021	608,44 \$
430, rue Principale du 7 avril au 2 juin 2021	387,04 \$
745, rue Cloutier du 7 avril au 2 juin 2021	387,04 \$
400, rue Principale du 7 avril au 2 juin 2021	58,42 \$
Rue Principale du 7 avril au 2 juin 2021	209,35 \$
315, rue Principale du 7 avril au 26 mai 2021	407,92 \$
Luminaires de rues mai 2021	314,57 \$

##### **MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC**

REMISES DE L'EMPLOYEUR mai 2021 3 355,27 \$

##### **RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA**

REMISES DE L'EMPLOYEUR mai 2021 1 195,63 \$

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

Publipostage avis travaux rgs Saint-Louis et Saint-Joseph 57,49 \$

**TELUS**

Cellulaire du 25 mai au 24 juin 2021 57,49 \$

**VISA DESJARDINS**

NORWEX ; savon à main, savon vaisselle et vaporisateur toilette 107,97 \$

VISA ; frais annuels 2021 60,00 \$

Industries MEGA ; boulons pour garde-corps 31,62 \$

Dépanneur 4 saisons ; essence 77,71 l. 100,95 \$

Machinerie Benoit ; brosse pour garage 18,72 \$

Dépanneur 4 saisons ; essence 86,07 l. 111,81 \$

AVEDA ; thé pour le bureau 45,90 \$

**TOTAL DU CHÈQUE 476,97 \$**

**GROUPE MASKATEL**

Mai (336-4460) Bureau 183,40 \$

Mai (336-7149) Garage et aqueduc 60,63 \$

Mai (336-7145) bibliothèque 52,52 \$

Mai (336-7136) usine épuration 52,52 \$

Mai (336-4917) centre comm. et MDJ 68,80 \$

**Total du chèque 417,87 \$**

**FILLION DANIEL**

Remb trop payé compte de taxes 200,67 \$

**GLOBAL PAYMENTS SENC**

Frais paiement direct mai 2021 34,90 \$

**Total des chèques émis : 8 720,86 \$**

139.07.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 8 720,86 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 14 130,67 \$ ;
- de refuser la liste des factures d'achats déposés au montant de 42 031,75 \$ incluant 12 617,54 \$ pour le total des chèques émis et 29 414,21 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- de ne pas payer la facture numéro 726607RI au montant de 1 168,72 \$ de la compagnie Premier Tech Aqua, tant que les travaux ne seront pas finalisés et à la satisfaction de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et nous demandons à Premier Tech Aqua qu'il nous remette le module qu'ils ont changé,
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement de la liste corrigée au montant de 40 863,03 \$ incluant 12 617,54 \$ pour le total des chèques émis et 28 245,49 \$ pour le fichier du dépôt direct.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**b) Construction et Pavage Portneuf inc. : décompte progressif #1**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme WSP ;

140.07.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser le décompte progressif n° 1 au montant de 397 126,18 \$ incluant les taxes à l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. Dossiers municipaux**

**a) Adoption du règlement 451/2021 modifiant la gestion contractuelle**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

RÈGLEMENT	NUMÉRO	451/2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT	430/2018	
PORTANT SUR LA	GESTION	
CONTRACTUELLE		

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 430/2018 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 14 janvier 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

**ATTENDU QUE** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L. Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 7 juin 2021 ;

141.07.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :**

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 430/2018 sur la gestion contractuelle est modifiée par l'ajout de l'article suivant :

33,1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifiée à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 33 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Jean-Guy Hébert  
Maire

---

Manon Lemaire  
Directrice générale et  
Secrétaire-Trésorière

Avis de motion : 7 juin 2021

Dépôt et présentation du projet de règlement : 7 juin 2021

Adoption du règlement : \_\_\_\_\_

Avis de promulgation : \_\_\_\_\_

**b) Drumco Énergie : entretien préventif de la génératrice**

**CONSIDÉRANT QUE** Drumco Énergie propose l'entretien annuel pour la génératrice située au bureau municipal, 319, rue Principale ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien comprend :

- le changement d'huile et les filtres ;
- l'inspection complète des composantes mécaniques et électriques ;
- les essais de démarrage automatique (si autorisé) ;
- la vérification de l'inverseur ;
- la remise d'un rapport détaillé

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de service est valable pour une durée d'un an et se renouvellera automatiquement avec une augmentation annuelle de 2 % ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abonnement au service et maintien préventif nous assure un service prompt et courtois, 24/7 ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons annuler cette entente de service en tout temps ;

142.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter l'offre de service numéro 12806 datée du 11 juin 2021 au montant de 490,95 \$ pour une durée d'un an ;
- de renouveler le contrat annuellement avec une augmentation de 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Amélioration location par le Centre de services scolaire des Chênes : 400, rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire des Chênes prévoit utiliser les locaux de la bibliothèque et du local multifonctionnel dès le mois d'août 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire des Chênes prévoit faire des travaux de mise aux normes dans les locaux du 400, rue Principale et de l'école le Carrousel ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire des Chênes a soumis un plan de réaménagement, projet 20210214 de Pluritec pour acceptation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de service scolaire des Chênes assumera tous les coûts des travaux ;

143.07.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les travaux proposés par le Centre de services scolaire des Chênes tel que le plan projet 20210214 de Pluritec ;
- t'autoriser le Centre de services scolaire des Chênes à connecter les détecteurs de fumées situés dans la bibliothèque au système d'alarme de l'école le Carrousel considérant que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults sera ajoutée dans les premiers répondeurs dudit système ;
- que le Centre de services scolaire des Chênes doit remettre les branchements d'alarme au système de la municipalité advenant que ce dernier n'utilise plus les locaux du 400, rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c1) Local multifonctionnel ; table de conférence**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons enlever la table de conférence du local multifonctionnel, car le Centre de services scolaire des Chênes va remettre des tables individuelles pour le retour en classe 2021-2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la table de conférence appartient à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons besoin d'une table de conférence dans le local du 315, rue Principale (ancien local de la caisse populaire) pour le comité des loisirs et de la FADOQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la table de conférence est trop grande pour l'espace dudit local, la municipalité demande à l'inspecteur en voirie de faire des modifications nécessaires afin de la raccourcir pour qu'elle entre dans le local du 315, rue Principale ;

144.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults que l'inspecteur en voirie fasse les modifications nécessaires à ce que la table entre dans le local du 315, rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte où elle a durement été touchée par la pandémie ;

**CONSIDÉRANT QU'**une de ses mesures de ce plan consiste à mettre en place un programme doté d'une enveloppe de 90 M\$ visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités bénéficiant d'un soutien dans le cadre du PRABAM seront avisées de la contribution par le gouvernement du Québec dans une lettre d'annonce signée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de cette aide financière ne nécessite pas le dépôt de demandes d'aide financière auprès du Ministère ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission d'une reddition de comptes finale au Ministère est nécessaire pour l'obtention de l'aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être admissibles, les travaux devront être réalisés entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 31 mai 2023 ;

145.07.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de transmettre la reddition de comptes finale au ministère pour la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour



- l'amélioration physique de la salle n°2 du centre communautaire ;
- que Madame Manon Lemaire, directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à ce programme d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Infotech : atelier formation élection 2021**

146.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser Madame Manon Lemaire, directrice générale, à s'inscrire à l'atelier de formation élections 2021 en ligne, soit le 31 août du 13 h à 17 h, le 2 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 ou le 9 septembre de 13 h à 17 h ;
- de défrayer le coût de cet atelier de formation au montant de 245 \$ par participant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. Voirie**

**a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Installation du filet au terrain de balle ;
- Asphaltage ;
- Entretien des camions ;
- Entretien de la paveuse ;
- Fouet ;
- Tonte des fossés.

**Période de questions à 20 h 30**

Aucune question n'est soumise.

**b) Aide financière : programme d'aide à la voirie locale**

Le 11 juin 2021, le ministre des Transports, François Bonnardel, nous avisait qu'à la suite de la recommandation de notre député, il a le plaisir de nous accorder une aide financière au montant maximal de 14 240 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.

**c) Vente d'équipement : système pour le plancher chauffant**

**CONSIDÉRANT** plusieurs annonces faites dans les différentes plateformes, telles que Lespacs, Kijiji, Marketplace, Facebook de la municipalité et sur le site internet de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens avaient jusqu'au 5 juillet à 11 h pour venir déposer leurs offres pour l'équipement ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous n'avons eu aucune offre pour la chaudière à eau chaude au mazout modèle Deltson HM-2 ;

147.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de disposer la chaudière à eau chaude au mazout modèle Deltson HM-2 ainsi que le réservoir à diesel chez un récupérateur de métaux de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. Hygiène du milieu**

**a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

**b) Aqueduc : entretien**

148.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 6588 au montant de 1 792,13 \$ plus les taxes et le transport de Nort Eau inc. pour la réparation des têtes des systèmes d'eau à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. Urbanisme**

**a) Permis de construction juin 2021**

- Neuf (9) permis ont été délivrés pour le mois de juin 2021 ;

**b) Suivi des procédures judiciaires : 990, rang Sainte-Anne**

Une séance extraordinaire est prévue le 12 juillet 2021 à 20 h. Le propriétaire du 990, rang Sainte-Anne a demandé une rencontre pour obtenir un délai supplémentaire suite au jugement obtenu le 25 mai 2021.

**c) Dérogation mineure : lot 4 633 195**

**CONSIDÉRANT QU'**un permis a été demandé en 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arpenteur-géomètre, monsieur Pierre Lachapelle, a soulevé une problématique concernant la projection horizontale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la projection horizontale est à 1,05 mètre dans la cour avant du bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la norme maximale est de 0,75 mètre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation est existante depuis plusieurs années (2011) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette problématique peut être régularisée par une dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette régularisation permettra la vente de la propriété ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation est nécessaire afin de régulariser la situation ;

**CONSIDÉRANT QU'**au niveau du plan d'urbanisme, la densité d'occupation au sol est respectée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle cause un préjudice sérieux aux demandeurs ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de préjudice fait au voisinage ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU recommandent favorablement au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure ;

149.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la projection à 0,28 mètre de la ligne avant du lot 4 633 195, soit le 760, rue Cloutier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Dérogation mineure : lot 5 198 302**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à implanter une clôture le long de la rue de la Rivière ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite clôture serait à 0 mètre en marge avant ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur affirme que si la clôture respecte la norme de 1 m des bornes avant, il aurait une perte énorme de terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a visité les lieux, accompagné par l'inspecteur municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de fossé canalisé sur le terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet peut nuire au déneigement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet peut représenter un problème au niveau de la sécurité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet peut créer un précédent majeur ;

**CONSIDÉRANT QU'**au niveau du plan d'urbanisme, la densité d'occupation au sol est respectée ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU ne recommandent pas au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure ;

150.07.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de refuser l'implantation d'une clôture en marge avant à 0 mètre pour le lot numéro 5 198 302, soit le 211, rue de la Rivière ;
- d'implanter la clôture selon les marges telles que décrites au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **12. Loisirs et culture**

### **a) Bibliothèque : fermeture pour les vacances estivales**

La Coordonnatrice de la bibliothèque, Madame Mathilde Potvin, mentionne au conseil que la bibliothèque municipale sera fermée durant les deux semaines des vacances de la construction, soit du 19 au 30 juillet 2021.

### **b) Loisirs : activités**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désire organiser une soirée de cinéma extérieur ;

**CONSIDÉRANT QU'**ils désirent vendre des grignotines durant l'évènement ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les profits que le comité fera leur reviendront pour leurs activités futures ;

151.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser les membres du comité des Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults à utiliser le terrain de balle pour leur activité de soirée de cinéma extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **b1) Panier de basketball**

**CONSIDÉRANT QUE** le panier de basketball est acheté depuis juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est toujours pas installé au centre communautaire ;

152.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater l'inspecteur municipal à faire l'installation du panier de basketball au centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Entente Loisirs**

Le maire suppléant mentionne aux membres du conseil que la coordonnatrice de loisir a débuté son contrat de travail le 5 juillet 2021.

**13. MRC**

**a) Compte-rendu MRC**

Considérant l'absence de Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, aucun compte rendu n'est fait.

**b) Récupération de masques jetables**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a adopté la résolution numéro 71.04.2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités ont emboîté le pas pour ladite résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution a été transmise à Madame Anick Verville, coordonnatrice en gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond ;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à cette résolution, l'écocentre mettra en place sous peu trois boîtes de récupération pour les équipements de protection, masques jetables, entre autres ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impossible pour les municipalités ont l'opportunité de se prévaloir d'une boîte de recyclage de collecter les masques des citoyens dans une autre boîte que celle du programme pour ensuite venir les vider à l'écocentre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité pourrait se doter d'une boîte de récupération de masques jetables à la disposition ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait possible de passer une commande en même temps que l'écocentre ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de la boîte est aux frais de la municipalité ;

153.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de ne pas acheter de boîte de récupération de masques jetables ;
- de sensibiliser les citoyens à aller porter leurs masques jetables à l'Écocentre via les différents réseaux sociaux de la municipalité ;
- que les masques des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults soient récupérés et que l'inspecteur municipal s'occupe d'aller les porter directement à l'Écocentre de la MRC de Drummond.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**c) Abolition du poste de Coordinatrice au développement rural**

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond abolit le poste d'agent rural ;

**ATTENDU QUE** l'agent de développement rural est une ressource indispensable dans le processus de prise en charge par le milieu des opérations de renouveau rural sur le plan de l'accompagnement des municipalités ;

**ATTENDU QUE** le rôle de l'agent rural est primordial pour la promotion du développement durable basé sur le respect des territoires, des ressources et des gens qui l'habitent et permet l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristiques, patrimonial, économique et communautaire des territoires ruraux ;

**ATTENDU QUE** l'agent rural assiste les responsables locaux, élus et non élus, dans la définition et la mise en œuvre d'une vision de développement durable des milieux ruraux et assure la liaison entre les différents intervenants locaux et régionaux ;

**ATTENDU QUE** les mairesses et les maires des municipalités rurales ont été mis devant le fait accompli et qu'ils n'ont pas été consultés et impliqués dans le processus décisionnel menant à l'abolition de ce poste puisque ce dossier a été traité en sous-comité du personnel ;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 16 juin dernier, le point a été retiré de l'ordre du jour pendant la séance ;

**ATTENDU QUE** le point a été étudié par le Comité administratif et de planification, lors de la séance du 30 juin 2021, et que la MRC de Drummond refuse de transmettre le résumé de cette séance avant son adoption officielle prévue en août ;

**ATTENDU QUE** ce poste clé représente pour la majorité des municipalités rurales, le point d'ancrage à la MRC de Drummond ;

154.07.2021 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults s'oppose à l'abolition du poste d'agent rural à la MRC de Drummond et demande à celle-ci de revoir sa position ;
- qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Drummond, à l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond et à la directrice régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Céline Girard, et à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS ET LE MAIRE  
SUPPLÉANT EXERCE SON DROIT DE VOTE

**17. Levée de la réunion**

155.07.2021 Il est 21 h 5, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. — Le maire suppléant, Monsieur Christian Jutras, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Christian Jutras**  
Maire suppléant

---

**Manon Lemaire**  
Directrice générale